



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par IOGT International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

En 2016, IOGT International célèbre son 165^e anniversaire. Tout au long de notre histoire de plus de 165 ans au service des communautés à travers le monde, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont toujours constitué une priorité pour nous. Cette perspective et cette compréhension font que notre organisation est à la fois optimiste et préoccupée. Nous sommes optimistes parce que nous avons constaté des progrès considérables et d'importantes réalisations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Nous sommes préoccupés car des défis majeurs se posent à nous s'agissant des progrès réalisés mais aussi de la santé et du bien-être des femmes et des filles en général.

En septembre 2015, les dirigeants mondiaux ont adopté 17 objectifs de développement durable, notamment l'objectif 5 qui vise à « parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Le Programme 2030 est une réalisation remarquable. Mais en envisageant sa réalisation à travers le prisme des femmes et des filles, nous avons clairement vu des obstacles considérables se profiler. Les dommages liés à l'alcool sont un obstacle transversal à la réalisation des objectifs de développement durable, dans la mesure où ils ont un impact négatif sur 12 des 17 objectifs, notamment l'objectif 5. Ces dommages placent une charge énorme sur les femmes et les filles, leur santé, leur autonomisation économique et leurs droits.

C'est pourquoi il est absolument important que la communauté internationale s'attaque aux dégâts que cause l'alcool par des mesures factuelles, à fort impact et rentables dont nous disposons. L'autonomisation économique des femmes est menacée et compromise par trois grands fléaux mondiaux : les maladies non transmissibles, la tuberculose et le VIH/sida et la violence sexiste.

Ces trois fléaux mondiaux accablent de façon disproportionnée les femmes et les filles, en particulier les femmes des pays à revenus faibles et intermédiaires, et elles ont un facteur de risque commun : la consommation d'alcool.

L'alcool est l'un des quatre principaux facteurs de risque dans le fléau mondial que sont les maladies non transmissibles. Les maladies non transmissibles sont la principale cause de décès dans le monde. Pas moins de 35 millions de personnes, dont 18 millions de femmes, meurent chaque année de maladies non transmissibles. Ces maladies constituent la plus grande menace pour la santé des femmes dans le monde, affectant un nombre croissant de femmes dans leurs années les plus productives dans les pays en développement, ce qui est préoccupant pour l'autonomisation économique des femmes.

L'alcool est également un facteur de risque dans le fléau mondial de la violence sexiste. Dans certaines parties du monde, la violence sexiste peut être liée à l'alcoolisme dans quasiment 80 % des cas. Et la commercialisation de l'alcool joue un rôle dans la perpétuation des préjugés et des stéréotypes de la femme; la commercialisation de l'alcool les déshumanise, les sexualise et les chosifie. La commercialisation de l'alcool alimente la violence sexiste et fait reculer l'autonomisation des femmes.

Troisièmement, l'alcool est un facteur de risque pour la tuberculose et le VIH/sida. Il augmente la probabilité des comportements sexuels à risque, tels que les rapports sexuels non protégés, le changement fréquent de partenaires ou le sexe violent. L'alcool affaiblit le système immunitaire, le rendant plus vulnérable au

VIH, de même qu'il rend l'adhésion des personnes séropositives au traitement plus difficile. Les femmes sont accablées de façon disproportionnée par plusieurs aspects de l'épidémie du VIH/sida.

Pour dire les choses simplement : les dommages liés à l'alcool sont une question des droits de la femme. Ils constituent une menace pour l'autonomisation économique des femmes.

C'est la réalité dans laquelle le débat sur l'autonomisation économique des femmes doit être ancré. Cette réalité souligne la nécessité urgente d'appliquer les outils d'une politique en matière d'alcool à fort impact et rentable dans nos efforts communs pour l'autonomisation économique des femmes. Les mesures en matière d'alcool, telles que les trois pratiques optimales de la politique en matière d'alcool décrites par la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé et le Forum économique mondial (entre autres), peuvent aider à promouvoir des changements porteurs de transformation pour les femmes et les filles.

Les mesures en matière d'alcool telles que l'impôt sur l'alcool peuvent jouer un rôle utile en aidant à mettre fin à la discrimination, à éliminer la violence sexiste, et à consolider des politiques viables, de façon à promouvoir globalement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Nous avons les faits. Nous avons les outils politiques. Nous avons désormais besoin d'une volonté et une direction politiques pour créer l'élan que le Programme 2030 demande et que les femmes et les filles méritent.
